

# Réunion de conseil du 26 septembre 2025 à 20h00

## Salle du Conseil

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 septembre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Maison des Services de Proximité, salle du conseil municipal, sous la présidence de François AUDOUX, Maire.

*Date de convocation* : le 21 septembre 2025

**Présents** : AUDOUX François, BARREAU Eliane, BRISEPIERRE Jérôme, CHEVAIS Claudine, DEVERGE Christian, NAILANI Ambdilhadi, NIORT Jacques, François FOUSSIER, Angela STEPHENS.

**Excusés** : HUVELIN Damien, DEGORCE Carine, REMAUD Emmanuel

**Désignation de la secrétaire de séance** : Eliane BARREAU

### • **Ordre du jour complémentaire**

- Avenant pour Nova, Côté Plafond, Giraud.
- Demande aliénation chemin rural de Mme Lelong Madeline et Remaud Jean-Louis
- Déclassement de chemins ruraux des Brandes Communales
- Don du Comité de gestion du Plan d'eau
- Dons dans le cadre du mécénat pour le Beffroi de l'Eglise
- Devis relève des tombes

*L'ordre du jour complémentaire est approuvé à l'unanimité*

*Le compte rendu du conseil municipal du 29 août 2025 est approuvé à l'unanimité*

*Mr NAILANI Ambdilhadi est arrivé à 20h20.*

### • **D2025-108 – Convention défense incendie avec Mr Huvelin**

M. le Maire rappelle qu'une défense incendie de 60 m<sup>3</sup> a été réalisée à l'Épine en utilisant une ancienne mare.

Cette dernière commence à se dégrader et aura besoin à terme d'être remplacée.

À la suite de l'obtention de son permis de construire pour un bâtiment agricole, M. Huvelin réalise une réserve incendie de 120 m<sup>3</sup> et nous sollicite pour participer à cet équipement en fournissant l'eau pour la remplir avec, en contrepartie, l'autorisation d'utiliser cette réserve en tout temps pour les besoins de la défense incendie du village.

Considérant que cette défense incendie présente un intérêt certain pour le village, M. le Maire propose de participer à cette dernière en faisant poser un compteur pour fournir l'eau nécessaire à son remplissage et de signer une convention d'utilisation avec M. Huvelin.

Après avoir en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise Mr le Maire à signer la convention.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention(s) : 0

• **D2025-109 – Proposition de reprise du bail commercial JUSTQUEEN**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du courriel adressé par la société Pizza Trattoria, faisant part de leur reprise des distributeurs de pizza de JUSTQUEEN suite à la liquidation de cette dernière et leur intention de reprendre le bail commercial aux mêmes conditions que celles établies auparavant.

Un avenant sera établi courant octobre et uniquement la dénomination du bail sera modifiée étant donné que celui-ci appartiendra à une autre société dont le montage est en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte le principe de cet avenant et charge le maire de faire le nécessaire et de signer tous les documents y afférent.

*Pour : 9      Contre : 0      Abstention(s) : 0*

• **D2025-110 – Débat du conseil municipal de la commune de CHATEAU-GARNIER sur le PADD du PLUi de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Communautaire prescrivant la révision du PLUi en date du 11 octobre 2022.

En vue des débats, Monsieur le Maire expose les orientations générales du PADD. Organisé en 4 orientations, le PADD est ensuite développé en axes et objectifs :

- **Orientation 1** : Garantir le développement économique du Civraisien en Poitou en se reposant sur ses spécificités,
- **Orientation 2** : Offrir aux habitants un cadre de vie rural en harmonie avec son environnement
- **Orientation 3** : Maintenir et équilibrer l'attractivité résidentielle entre le Nord et le Sud du Civraisien en Poitou
- **Orientation 4** : Réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols et définition des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Monsieur le Maire précise que le débat relatif au PADD ne se conclut pas par un vote.

A l'occasion de ce débat, les avis exprimés ont porté sur :

- Les actions ne sont pas chiffrées
- Pas d'objectifs précis
- Beaucoup de souhaits sans actions concrètes

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et les avis exprimés, le conseil municipal :

**Prends acte et atteste :**

- Que le PADD a été communiqué dans son intégralité à l'ensemble des conseillers municipaux,
- De la tenue d'un débat sur les orientations générales conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme.

*Pour : 9      Contre : 0      Abstention(s) : 0*

- **D2025-111 – Travaux Maison des Associations et de Coworking - Avenant aux marchés pour les entreprises Nova, Côté Plafond, et Giraud**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 23 juin 2025, le conseil municipal a validé le choix des variantes pour les lots 4, 5 et 9.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer les avenants aux actes d'engagements correspondants, ainsi que tout autre avenant à intervenir pour ces travaux, dans la limite de 15% du montant du marché initial.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

*Pour : 9          Contre : 0          Abstention(s) : 0*

- **D2025-112 – Don du Comité de gestion de Plan d'eau**

*Monsieur NAILANI Ambdilhadi, Président du Plan d'eau a quitté la séance.*

M. le Maire rappelle que la commune a investi dans 3 Bungalows et réalisé l'assainissement et divers travaux pour le Plan d'Eau communal.

Le comité de gestion du Plan d'Eau propose de participer à la prise en charge de ces travaux en faisant un don de 15000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le don.

*Pour : 8          Contre : 0          Abstention(s) : 0*

- **D2025-113 – Don dans le cadre du mécénat pour le Beffroi de l'Eglise**

M. le Maire rappelle que la commune a mis en place une opération mécénat concernant les travaux de restauration du Beffroi de l'Eglise St Maurice.

M. Le maire indique qu'à la demande de la trésorerie il convient de délibérer pour accepter ces dons.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les dons relatifs aux travaux de restauration du Beffroi de l'Eglise.

*Pour : 9          Contre : 0          Abstention(s) : 0*

- **D2025-114 – Devis reprises de concessions dans le cimetière communal**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis des établissements MBAYE et MOREAU (Maison des Obsèques) relatifs à la reprise des concessions dans le cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au devis des Ets MOREAU (Maison des Obsèques) pour un montant TTC de 8.338,00 €.

*Pour : 9          Contre : 0          Abstention(s) : 0*

● **D2025-115 – Demande d'aliénation de chemins ruraux (Mme Lelong et Mr Remaud)**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a initié l'aliénation de différents chemins ruraux à la demande de certains propriétaires.

Deux autres personnes se sont manifestées :

- Madame LELONG Madeline, qui souhaite acquérir le chemin rural « Les Renardières » situé à Boisneau Commune de Château-Garnier – Chemin jouxtant les parcelles BC 71-72 et 80 (voir plan en annexe)
- Monsieur Remaud Jean-Louis qui souhaite acquérir le chemin rural situé à « Chez Linet » Commune de Château-Garnier - Chemin jouxtant les parcelles AC 131- AC 61-62-63-64-65 (voir plan en annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur ces deux aliénations aux conditions identiques des précédents demandeurs, à savoir :

- *Le prix de vente est fixé à 0,55 € / M2*
- *Les frais de bornage et d'enquête publique restent à la charge de l'acquéreur.*

Un devis de bornage sera demandé par Mr le Maire et soumis à l'acquéreur avant validation définitive de l'aliénation.

*Pour : 9                  Contre : 0                  Abstention(s) : 0*

● **D2025-116 – Proposition de déclassement des chemins ruraux des Brandes communales**

Monsieur le Maire indique que dans le but de rationaliser l'exploitation des terres des Brandes communales il convient de déclasser trois chemins ruraux qui ne sont pas utilisés et gênent l'exploitation.

Ces chemins ruraux jouxtent les parcelles figurant sur le plan joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de Mr le Maire et l'autorise à soumettre ce dossier à enquête publique.

*Pour : 9                  Contre : 0                  Abstention(s) : 0*

● **Questions diverses :**

- Date du prochain conseil municipal : *Jeu*di 30 octobre 2025 à 20h00.

La Secrétaire de séance,

Eliane BARREAU



Le Maire,

François AUDOUX

